

015/106

PAGE : 1/2

② Date facture : 28-04-2025 17:51  
Date d'impression : 28-04-2025 17:52

N° FACTURE  
METRO France  
5, rue des Grands Prés  
Z. A. du Petit Nanterre  
F-92024 Nanterre Cedex

S. A. S. capital:45 750 000 EUR  
R. C. Nanterre B 399 315 613  
SIRET:399 315 613 - APE:4639B  
N° T. V. A. intra comm : FR52399315613  
ICS FR17 7777 452 888

0/0(015)0010/020848② (010-454981)

①⑯ METRO VITRY

67 - 73 RUE CHAMPOLLION  
94401 VITRY SUR SEINE  
TEL:08 25 09 09 09 FAX:01 45 15 82 12  
N. I. C :FR52399315613  
SIRET:399 315 613 00 642 - APE:4639B  
Numéro Agrément Sanitaire :FR 94.081.049 CE  
DSAC DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE  
N° Accises :FR006613G0001  
INT :613.102

④PHAN & LENOBLE ASSOCIES  
PHAN & LENOBLE ASSOCIES  
12, RUE MIRABEAU  
94230 CACHAN  
FRA

N° Client :015 00169797 01 2 SC

MM EAN	Numéro article de l'article	Désignation	Régie	Vol.	VAT %	Poids unit.L.	Poids VE unit.L.	Prix unitaire	Qté Colisage	Montant	TVA	Promo	Extr.
3043934273802	0734350	LAIT CONC SUCRE TUBE 300G REG						1,830	1 2	3,66	B		
8720608009305	2980027	THE 100SC FRAICH LIPTON YELLOW						8,160	1 1	8,16	B		
3439495222210	0609404	RIOBA CHOCO ONCTUEUX IT 700G						9,280	1 1	9,28	B		
3033710076130	0118646	NESCAFE. S FILT.PQT 500GR DA						33,960	1 1	33,96	B		
*** EPICERIE SUCREE Total:	55,06												
5000204278071	2974269	CANARD GEL WC MARIN 750ML						1,720	1 2	3,44	D		
3535030045006	1931401	JEX PRO LIQ VAISS MAIN CITR 5L						11,600	1 1	11,60	D		
*** DROGUERIE Total:	15,04												
3166720026007	2780534	SET PELLE BALAYETTE GRD MODEL						3,460	1 1	3,46	D		
*** BROSSEURIE ENTRETIEN Total:	3,46												
BIO* SIGNIFIE PRODUIT ALIMENTAIRE ISSU DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE. MCCF CERTIFIE PAR FR-BIO-10													
Mention 'MSC' dans la désignation article = produit MSC certifié sous le n° MSC-C-57276													
Mention 'ASC' dans la désignation article = produit ASC certifié sous le n° ASC-C-02489													
Mention 'ECOC' dans la désignation article = produit certifié par ECOCERT													

Nombre de colis :9 Poids total :0,000 KG Consigne :0 Total H.T. : 73.56

Montant hors T.V.A. : 73,56

⑩ Total Volume effectif:	⑩ Total Volume d'A.P. :	Montant H.T.	Taux T. V. A.	Montant TVA	Montant TTC
		55,06	B = 5,50%	3,03	58,09
		18,50	D = 20,00%	3,70	22,20
		73,56		6,73	80,29

⑬ Total à payer 80,29

CB EUR 80,29

TOTAL DE POINT(S) : 0 (soit 0,00 EUR)

⑤ Moyen de transport :  véhicule de l'acheteur  véhicule du transporteur  autre  
Immatriculation

**CODES DES TRAITEMENTS DES FRUITS ET LÉGUMES**

01 - DIPHENYL  
02 - ORTHOPHENYPHENOL  
03 - TRAITÉ CONTRE LA GERMINATION AU CHLORPROPHAME  
04 - THIABENDAZOLE  
05 - BENOMYLE  
06 - ENROBAGE A LA CIRE VÉGÉTALE OU SYNTHÉTIQUE  
07 - IMAZALIL

08 - ETHOXYQUINE  
09 - ANHYDRIDE SULFUREUX  
10 - ORTHOPHENYLPHEMATE DE SODIUM  
11 - HYPOCHLORITES  
12 - BROMURE DE METHYLE  
13 - AUTRES

**EXTRAIT DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE**

**CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE :** Le vendeur conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoires. Le transfert des risques et de la conservation des biens s'opère dès la livraison ou la mise à disposition de la marchandise. En cas de saisie effectuée par un tiers des biens affectés par la présente clause, le Client doit immédiatement informer le tiers de l'existence de cette clause. Il doit également informer METRO de la saisie pratiquée. En cas d'inexécution de tout ou partie du contrat par le Client (paiement du prix), toutes sommes versées par le Client pour l'achat de ses biens, seront conservées par METRO à titre de clause pénale.

**INFORMATIQUE ET LIBERTES :** En application de la réglementation Informatique et Libertés, le Client dispose d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification ou d'effacement, de limitation du traitement de ses données et d'opposition pour motifs légitimes, relativement à l'ensemble des données le concernant, du droit à la portabilité de ses données ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de ses données après son décès.

Si le Client souhaite exercer ses droits et obtenir communication des informations qui le concernent, il devra adresser sa demande par courrier électronique à l'adresse [informatiqueetlibertes@metro.fr](mailto:informatiqueetlibertes@metro.fr) ou par courrier postal à l'attention du Responsable à la protection des données, société METRO France, à l'adresse suivante ZA du Petit Nanterre, 5 rue des Grands Prés - 92024 NANTERRE Cedex, accompagnée d'une copie d'un titre d'identité.

Le Client dispose enfin du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil).

**GARANTIE CONTRACTUELLE :** Tous les appareils neufs sont couverts par une garantie d'un à deux ans (sous condition). La garantie contractuelle applicable aux produits vendus par METRO est limitée aux engagements du fabricant. Certains appareils ne sont pas garantis lorsqu'ils sont utilisés dans des conditions intensives. Il appartient au Client de se reporter à la notice et aux prescriptions du fabricant afin de s'assurer qu'il utilise l'appareil dans des conditions adaptées à sa destination. Sauf intervention sur site prévue dans les conditions de garantie pour ces appareils il appartient au Client de rapporter à ses frais son produit pour réparation auprès de son entrepôt METRO. La facture d'achat vaut, sauf exception, bon de garantie de METRO au profit du Client. METRO n'assure pas de prestation de service après vente hors de France.

Pour les produits bénéficiant d'une garantie supérieure à 1 an et pour les extensions de garantie, un taux de vétusté sera appliqué sur la valeur du produit dans le cas où, le produit est déclaré irréparable ou le coût de réparation supérieur à la valeur du produit, et l'échange du produit impossible. Ainsi le Client sera remboursé à hauteur de :

- 85 % du 13<sup>ème</sup> au 24<sup>ème</sup> mois inclus de garantie ; - 60 % du 37<sup>ème</sup> au 48<sup>ème</sup> mois inclus de garantie ;

- 75 % du 25<sup>ème</sup> au 36<sup>ème</sup> mois inclus de garantie ; - 50 % du 49<sup>ème</sup> au 60<sup>ème</sup> mois inclus de garantie.

La responsabilité de METRO ne pourra pas être engagée pour tout dommage matériel ou immatériel et/ou indirect tel que notamment : perte d'usage, perte de données, perte de marchandises, perte d'exploitation (revenu, profit...) et/ou d'immobilisation d'un produit et tous autres coûts ou frais résultant d'un défaut ou d'une panne de celui-ci.

**RÈGLEMENT DE LA FACTURE :** Paiement au comptant sauf exception. Aucun escompte pour paiement anticipé n'est accepté.

**RETARD DE PAIEMENT :** Tout retard de paiement donnera lieu à l'application d'une pénalité de retard égale à 3 fois le taux de l'intérêt légal. Tout retard de paiement donnera également lieu de plein droit à l'application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros.

**EXACTITUDE DES DONNÉES CLIENTS**

Tout Client est tenu de signaler immédiatement à son entrepôt de rattachement toute modification ou anomalie des données le concernant figurant sur la présente facture, et notamment, sans que cela ne forme une liste exhaustive : le numéro de TVA intracommunautaire, l'adresse du siège social, la raison sociale... A défaut, le Client garantit METRO de toutes les conséquences dues à une mention sur facture de données inexactes.

**REMUNERATION COPIE PRIVEE**

Pour tout savoir sur la rémunération pour copie privée ou obtenir son remboursement, télécharger la notice explicative sur [www.copieprivee.culture.gouv.fr](http://www.copieprivee.culture.gouv.fr)

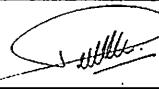
**INDICATIONS pour la FACTURE : Valant D.S.A.C.**

Description	Code interne	Description	Code interne	Description	Code interne
VINS TRANQUILLES	T U <sup>(1)</sup>	BIERES INF 2,8D	E Q <sup>(1)</sup>	CIDRE POIRE HYDROMEL PETILLANT RAISIN	C D <sup>(1)</sup>
VINS MOUSSEUX	M N <sup>(1)</sup>	BIERES SUP 2,8D TAUX PLEIN	B K <sup>(1)</sup>	RHUMS et AUTRES ALCOOLS QUE RHUM	S W <sup>(1)</sup>
BOISSONS FERMENTEES NON VINS OU BIERS	F L <sup>(1)</sup>	BIERE_SUP 2,8_PTE BRAS_INF 200.000hl	A Y <sup>(1)</sup>	RHUMS CONTINGENT FISC ART L313-24 du CIBS	G
AUTRES PRODUITS INTERMEDIAIRES	I J <sup>(1)</sup>	BIERE_SUP 2,8_PTE BRAS_INF 50.000hl	H X <sup>(1)</sup>	ALCOOLS DE CUISINE EXONERES ART L313-11 du CIBS	O
PRODUITS INTERMEDIAIRES VDN VDL	P	BIERE_SUP 2,8_PTE BRAS_INF 10.000hl	R V <sup>(1)</sup>		

(1) boissons soumises à la taxe PREMIX

**(15) Signature de l'entrepositaire agréé :**

Pascal PELTIER



**(3) Autorité compétente du pays de destination.**

**(6) Numéro et date de la déclaration.**

**(7) Lieu de livraison si différent de la case 4.**

**(11) Poids brut.**

**(12) Poids Net.**

**(14) Attestation .**

**A. Contrôle par les autorités compétentes (suite).**

**B. Certificat de réception ou d'exportation.**

Marchandises reçues par le destinataire :

Date : Lieu : Numéro de référence :

Les droits d'accises ont été payés\* / déclarés pour le paiement

Date : Numéro de référence :

Autres remarques du destinataire :

Lieu/date : Nom du signataire :  
Signature :

\* Biffer la mention inutile.



# METRO

2 Communauté Européenne  
Exemplaire à conserver par le DESTINATAIRE

Document simplifié d'accompagnement commercial,  
circulation nationale et intracommunautaire. Pour un  
contrôle fiscal des produits soumis à accises en régime  
de droits acquittés et/ou exonérés.

A

N° FACTURE  
METRO France  
5, rue des Grands Prés  
Z.A. du Petit Nanterre  
F-92024 Nanterre Cedex

S. A. S. capital:45 750 000 EUR  
R.C. Nanterre B 399 315 613  
SIRET:399 315 613 - APE:4639B  
N° T.V.A. intra comm : FR52399315613  
ICS FR17 7777 452 888

0/0(015) 0010/020848② (010-454981)

①⑫

METRO VITRY

67 - 73 RUE CHAMPOLLION  
94401 VITRY SUR SEINE  
TEL.:08 25 09 09 09 FAX:01 45 15 82 12  
N. I. C :FR52399315613  
SIRET:399 315 613 00 642 - APE:4639B  
Numéro Agrément Sanitaire :FR 94.081.049 CE  
DSAC DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE  
N° Accises :FR006613G0001  
INT :613.102

015/106

PAGE : 2/2

② Date facture : 28-04-2025 17:51  
Date d'impression : 28-04-2025 17:52

④PHAN & LENOBLE ASSOCIES  
12, RUE MIRABEAU  
94230 CACHAN  
FRA

N° Client :015 00169797 01 2 SC

Retrouvez le lexique explicatif des abréviations pour les références Fruits & Légumes sur metro.fr

CARTE BANCAIRE	VITRY-SUR-SEINE CEDE	C€	A-CONSERVER
SANS CONTACT	30066	No AUTO : 197221	MERCI AU REVOIR
CIC	39931561300642	MONTANT	
A000000031010	*****9725	80,29 EUR	
le 28/04/25 à 17:51:29	6A927E62457B5452	DEBIT	
METRO FRANCE	010 702 279034	TICKET CLIENT	

FIN DE LA FACTURE

**CODES DES TRAITEMENTS DES FRUITS ET LÉGUMES**

01 - DIPHENYL  
02 - ORTHOPHENYPHENOL  
03 - TRAITÉ CONTRE LA GERMINATION AU CHLORPROPHAME  
04 - THIABENDAZOLE  
05 - BENOMYLE  
06 - ENROBAGE A LA CIRE VÉGÉTALE OU SYNTHÉTIQUE  
07 - IMAZALIL

08 - ETHOXYQUINE  
09 - ANHYDRIDE SULFUREUX  
10 - ORTHOPHENYLPHEMATE DE SODIUM  
11 - HYPOCHLORITES  
12 - BROMURE DE METHYLE  
13 - AUTRES

**EXTRAIT DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE**

**CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE :** Le vendeur conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoires. Le transfert des risques et de la conservation des biens s'opèrent dès la livraison ou la mise à disposition de la marchandise. En cas de saisie effectuée par un tiers des biens affectés par la présente clause, le Client doit immédiatement informer le tiers de l'existence de cette clause. Il doit également informer METRO de la saisie pratiquée. En cas d'inexécution de tout ou partie du contrat par le Client (paiement du prix), toutes sommes versées par le Client pour l'achat de ses biens, seront conservés par METRO à titre de clause pénale.

**INFORMATIQUE ET LIBERTES :** En application de la réglementation Informatique et Libertés, le Client dispose d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification ou d'effacement, de limitation du traitement de ses données et d'opposition pour motifs légitimes, relativement à l'ensemble des données le concernant, du droit à la portabilité de ses données ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de ses données après son décès.

Si le Client souhaite exercer ses droits et obtenir communication des informations qui le concernent, il devra adresser sa demande par courrier électronique à l'adresse [informatiqueetlibertes@metro.fr](mailto:informatiqueetlibertes@metro.fr) ou par courrier postal à l'attention du Responsable à la protection des données, société METRO France, à l'adresse suivante ZA du Petit Nanterre, 5 rue des Grands Prés - 92024 NANTERRE Cedex, accompagné d'une copie d'un titre d'identité.

Le Client dispose enfin du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil).

**GARANTIE CONTRACTUELLE :** Tous les appareils neufs sont couverts par une garantie d'un à deux ans (sous condition). La garantie contractuelle applicable aux produits vendus par METRO est limitée aux engagements du fabricant. Certains appareils ne sont pas garantis lorsqu'ils sont utilisés dans des conditions intensives. Il appartient au Client de se reporter à la notice et aux prescriptions du fabricant afin de s'assurer qu'il utilise l'appareil dans des conditions adaptées à sa destination. Sauf intervention sur site prévue dans les conditions de garantie pour ces appareils il appartient au Client de rapporter à ses frais son produit pour réparation auprès de son entrepôt METRO. La facture d'achat vaut, sauf exception, bon de garantie de METRO au profit du Client. METRO n'assure pas de prestation de service après vente hors de France.

Pour les produits bénéficiant d'une garantie supérieure à 1 an et pour les extensions de garantie, un taux de vétusté sera appliqué sur la valeur du produit dans le cas où, le produit est déclaré irréparable ou le coût de réparation supérieur à la valeur du produit, et l'échange du produit impossible. Ainsi le Client sera remboursé à hauteur de :

- 85 % du 13<sup>ème</sup> au 24<sup>ème</sup> mois inclus de garantie ; - 60 % du 37<sup>ème</sup> au 48<sup>ème</sup> mois inclus de garantie ;

- 75 % du 25<sup>ème</sup> au 36<sup>ème</sup> mois inclus de garantie ; - 50 % du 49<sup>ème</sup> au 60<sup>ème</sup> mois inclus de garantie.

La responsabilité de METRO ne pourra pas être engagée pour tout dommage matériel ou immatériel et/ou indirect tel que notamment : perte d'usage, perte de données, perte de marchandises, perte d'exploitation (revenu, profit...) et/ou d'immobilisation d'un produit et tous autres coûts ou frais résultant d'un défaut ou d'une panne de celui-ci.

**RÈGLEMENT DE LA FACTURE :** Paiement au comptant sauf exception. Aucun escompte pour paiement anticipé n'est accepté.

**RETARD DE PAIEMENT :** Tout retard de paiement donnera lieu à l'application d'une pénalité de retard égale à 3 fois le taux de l'intérêt légal. Tout retard de paiement donnera également lieu de plein droit à l'application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros.

**EXACTITUDE DES DONNÉES CLIENTS**

Tout Client est tenu de signaler immédiatement à son entrepôt de rattachement toute modification ou anomalie des données le concernant figurant sur la présente facture, et notamment, sans que cela ne forme une liste exhaustive : le numéro de TVA intracommunautaire, l'adresse du siège social, la raison sociale... A défaut, le Client garantit METRO de toutes les conséquences dues à une mention sur facture de données inexactes.

**REMUNERATION COPIE PRIVEE**

Pour tout savoir sur la rémunération pour copie privée ou obtenir son remboursement, télécharger la notice explicative sur [www.copieprivee.culture.gouv.fr](http://www.copieprivee.culture.gouv.fr)

**INDICATIONS pour la FACTURE : Valant D.S.A.C.**

Description	Code interne	Description	Code interne	Description	Code interne
VINS TRANQUILLES	T U <sup>(1)</sup>	BIERES INF 2,8D	E Q <sup>(1)</sup>	CIDRE POIRE HYDROMEL PETILLANT RAISIN	C D <sup>(1)</sup>
VINS MOUSSEUX	M N <sup>(1)</sup>	BIERES SUP 2,8D TAUX PLEIN	B K <sup>(1)</sup>	RHUMS et AUTRES ALCOOLS QUE RHUM	S W <sup>(1)</sup>
BOISSONS FERMENTEES NON VINS OU BIERES	F L <sup>(1)</sup>	BIERE_SUP 2,8_PTE BRAS_INF 200.000hl	A Y <sup>(1)</sup>	RHUMS CONTINGENT FISC ART L313-24 du CIBS	G
AUTRES PRODUITS INTERMEDIAIRES	I J <sup>(1)</sup>	BIERE_SUP 2,8_PTE BRAS_INF 50.000hl	H X <sup>(1)</sup>	ALCOOLS DE CUISINE EXONERES ART L313-11 du CIBS	O,*
PRODUITS INTERMEDIAIRES VDN VDL	P	BIERE_SUP 2,8_PTE BRAS_INF 10.000hl	R V <sup>(1)</sup>		

(1) boissons soumises à la taxe PREMIX

**⑯ Signature de l'entrepositaire agréé :**

Pascal PELTIER

**⑳ Autorité compétente du pays de destination.**

**⑷ Lieu de livraison si différent de la case 4.**

**⑮ Poids brut.**

**⑯ Poids Net.**

**⑰ Attestation .**

**A. Contrôle par les autorités compétentes (suite).**

**B. Certificat de réception ou d'exportation.**

Marchandises reçues par le destinataire :

Date : Lieu : Numéro de référence :

Les droits d'accises ont été payés\* / déclarés pour le paiement

Date : Numéro de référence :

Autres remarques du destinataire :

Lieu/date : Nom du signataire :  
Signature :

\* Biffer la mention inutile.